PROVINCE DE NAMUR **ARRONDISSEMENT DE NAMUR** **COMMUNE DE PROFONDEVILLE**

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le lundi 12 octobre 2026 à 20h00 à la Maison Communale de Profondeville.

Fait à Profondeville, le 02/10/2026

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.,

Jonathan Quets

COMMUNE DE PROFONDEVILLE - COMMUNAUTE FRANÇAISE -

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique
Générale

1. Procès-verbal de la séance précédente - Approbation.

Finances

2. Règlement général sur la mise à disposition de matériel communal 2026-2031
3. Règlement général sur l'occupation des salles communales
4. Redevance communale sur l'occupation des salles communales
5. Fabrique d'église - Profondeville - Exercice 2026 - Modification budgétaire.
6. Fabrique d'église - Profondeville - 2027 - Budget.
7. Modifications budgétaires N° 2 - Exercice 2026

Police

8. Zone de Police - 2026 - MB1 - Avis

Energie

9. Budget participatif 2026-2027 - Proposition de désignation des projets lauréats au Conseil communal

Marchés Publics

10. 3P/1208-BL -Marché public - PNSPP - Budget extraordinaire - Création d'une nouvelle plaine de jeu - galerie d'Arbre - Approbation des conditions et du mode de passation

Mobilité

11. Abrogation et avis sur création d'un passage pour piétons - Lustin - RN 947 - Rue de la Gare - Rectification à la demande du SPW.
12. Placement d'abris pour voyageurs (abribus) - Bois-de-Villers - Rue Franz Pelouse - Convention avec l'OTW
13. Règlement complémentaire de circulation routière - rue E. Falmagne - déplacement de la zone 30km/h et effet de porte - Fin de la phase test

14. Règlement complémentaire de circulation routière - Apaisement coeurs de villages de Arbre

Huis-clos

Personnel

15. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal – Service Entretien/Repas

16. Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal - Agent d'administration et ouvriers